

Date d'envoi de la convocation : 23 Juin 2017  
Nombre de Conseillers en exercice : 93  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 67  
Nombre de Procurations : 16  
Nombre de Votants : 82  
Date d'affichage du compte rendu : 6 Juillet 2017  
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 6 Juillet 2017

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT.

**Présents :**

Titulaires :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Gérard GREFFE, M. QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

**Suppléants :**

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

**Délégués ayant donné procuration :**

Mme Nadine BELISSANT-REYDET à Isabelle BIANCHI,  
M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,  
Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,  
M. Frédéric CANCEL à Thibaut GLOAGUEN,  
Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,  
Mme Ariane DIERICKX à Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS,  
M. Alexis FAIVRE à M. Philippe FALCE,  
M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,  
Mme Marie-Laure RAKIC à Mme Virginie LONGIN,  
M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Philippe ROUX,  
M. Jean-Benoît VUITTENEZ à M. Stéphane DAHLEN,  
Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,  
Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS,  
Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD,  
Mme Chantal MITANCHEY à Franck CHAMBRION,  
M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :**

Mme Justine MONNOT, Mme Carla VIAL, M. Marc DENIZOT, M. Thierry LAINE, M. Pascal MALAQUIN, Mme Claude CORON, M. Jean CHEVASSUT, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON.

**Secrétaire de séance :** M. Thibaut GLOAGUEN.

## CONVENTION-CADRE PARTENARIALE DES CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE :

M. Denis THOMAS, rapporteur, indique que l'inscription du Site des Climats du Vignoble de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en Juillet 2015, rend nécessaire la mise en œuvre de son plan de gestion, élaboré dès la phase de candidature en 2011 par les partenaires du projet regroupés au sein de l'Association des Climats, gestionnaire du Bien.

Ces partenaires que sont les collectivités concernées et l'interprofession viticole, souhaitent à présent valoriser et pérenniser la reconnaissance internationale du site au profit des territoires qui le composent, dont celui de la Communauté d'Agglomération.

S'appuyant sur les 4 thématiques développées dans le plan de gestion (la connaissance, la sauvegarde, la valorisation et le développement), ils proposent un programme d'actions concerté, objet d'une convention-cadre portant sur une durée de 3 ans associant : l'Etat, la Région, les Conseils Départementaux de Côte-d'Or et Saône et Loire, les villes de Dijon et Beaune, la Communauté de Communes de Gevrey-Nuits, la Métropole de Dijon, les Communautés d'Agglomération de Chalon et Beaune.

Celle-ci précise et énumère l'ensemble des actions et projets entrant dans l'objectif de gestion du bien et en indique les porteurs prévisionnels.

Le Conseil Communautaire est appelé à prendre acte des dispositions de la Convention-cadre partenariale 2017-2019 des Climats du Vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial et, en cas de décision favorable, à autoriser son Président à la signer.


Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à 72 voix pour, 1 voix contre, 9 abstentions

M. Sylvain JACOB ne prenant pas part au vote

- approuve la Convention-cadre partenariale 2017-2019 des Climats du Vignoble de Bourgogne – Patrimoine mondial,
- autorise son Président à la signer.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
LE PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
Jean-François PONS



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délibération Conseil Communautaire du 29 Juin 2017 : Convention cadre partenariale des Climats du Vignoble de Bourgogne

---

**Date de transmission de l'acte :** 06/07/2017

**Date de réception de l'accusé de réception :** 06/07/2017

---

**Numéro de l'acte :** 17-482 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 021-200006682-20170629-17-482-DE

---

**Date de décision :** 29/06/2017

**Acte transmis par :** Christine BOULIGAUD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Amenagement du territoire